

Public cible

Cette formation récurrente s'adresse aux expéditeurs de marchandises dangereuses par voie aérienne. La formation initiale d'expéditeur (AIR-F) est un pré-requis pour assister à cette formation.

Objectifs

Suite à la formation, le participant sera en mesure de préparer les expéditions de marchandises dangereuse destinées à être transportées par voie aérienne selon les exigences internationales et nationales.

Durée

1 jour, 8 heures

Contenu de la formation

Cette formation, appuyée par support audio-visuel, permettra au participant d'acquérir les connaissances exigées par les règlements internationaux et nationaux sur le transport des marchandises dangereuses. Nous sommes un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du Marché du Travail, donc cette formation est admissible à Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Voici les principaux sujets qui seront abordés:

- Révision et mise à jour des connaissances exigées selon les lois et les règlements
- L'utilisation du guide I.A.T.A. (Contient les exigences techniques de l'O.A.C.I.)
- Système de classification - 9 classes
- Critères de classification
- La ségrégation
- Les exigences d'emballage
- Marquage et étiquetage des colis
- Document d'expédition et autres documents pertinents
- Les plaques
- Les exemptions
- Mesures d'urgence
- Rapport de rejet (fuites)

Tout au long de la formation, les participants sont invités à poser leurs questions au formateur. Durant la formation, le participant devra graduellement remplir un questionnaire afin d'évaluer les connaissances acquises, entre-autres sur la classification des matières dangereuses, l'étiquetage et le marquage des colis, ainsi que sur la préparation des documents d'expédition. Le questionnaire sera remis à l'employeur, ainsi qu'un certificat mural et un certificat format de poche.

Matériel de formation

- Cahier de travail
- Liste de la classification des marchandises dangereuses
- Questionnaire
- Stylo
- Certificats, format mural et format de poche

Un guide *I.A.T.A. - Règlementation pour le Transport des Marchandises Dangereuses* sera à la disposition du participant.